

Qui intervient ?



AU CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON

Personnel médical et paramédical

- Francesca BISIO - Médecin référente PASS
- Charles KAKOBE - Gynécologue
- Sophie ASKAR - Infirmière

Personnel social

- Sam LAPLACE - Secrétaire
- Ordia OUEANGARE - Assistante sociale

Personnel administratif

- Johanna ALVES ARAUJO - Référente administrative
- Caroline PELLARD - Secrétaire médicale



LES PARTENAIRES

- CADA ADOMA Vierzon (18)
- CADA COALLIA Salbris (41)
- LE RELAIS - EMSP
- IMANIS
- LAASSO
- CEGIDD
- CLAT
- EMPP
- CMP

Informations utiles

L'ÉQUIPE DE LA PASS DU CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON VOUS ACCUEILLE :

- **Service social :**
lundi au vendredi de 9h à 17h
- **Infirmière :**
lundi et vendredi de 10h à 17h30
mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 17h
- **Médecin infectiologue :**
lundi et vendredi de 14h30 à 17h30 sur RDV
- **Médecin gynécologue :**
un jeudi sur deux sur RDV



Centre Hospitalier de Vierzon

Secrétaire assistante sociale : 02.48.52.34.02

Infirmière PASS : 02.48.52.32.19

pass@ch-vierzon.fr

<https://www.ch-vierzon.fr/>

33 rue Léo Mérigot 18100 Vierzon



Arrêt de bus :
Hôpital
Ligne E (le VIB)
Ligne 431 (Rémi)

PASS

Permanence d'accès aux
soins de santé (hospitalière)

Pour des personnes en situation de précarité

C'est quoi la PASS ?

La PASS est un outil pour faciliter l'accès au système de santé et la prise en charge des personnes démunies. Ces soins sont **sans facturation pour les patients**.

C'est un dispositif médico-social, mis en place par l'État pour lutter contre les difficultés d'accès aux soins.

➔ Institué par la loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre l'exclusion.

La PASS est pilotée et financée par l'ARS.

En quoi ça consiste ?

Au Centre Hospitalier de Vierzon on propose un accompagnement global du patient :

- Entretien infirmier
- Consultation médicale
- Réalisation des soins
- Mise en oeuvre des examens (biologie, pansement, imagerie...)
- Orientation auprès des spécialistes
- Délivrance de traitements à la pharmacie
- Accompagnement social

Qui est Concerné ?

LA PASS ACCUEILLE :

Toute personne en situation de précarité, qui a besoin de soins et ne peut pas y accéder en raison de :

- Absence de couverture sociale
- Couverture sociale incomplète
- Difficulté à s'orienter dans les soins
- Isolement social
- Situation administrative et sociale complexe (SDF, migrants...)

La PASS ne prend pas en soin les urgences vitales, orientez vous vers le service des urgences.

➔ Appelez le 15

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 1 - Déclaration universelle des droits de l'Homme

